Questions orales

(1440)

Encore une fois, le premier ministre revient sur la parole donnée à la Chambre. Encore une fois, il viole la promesse faite aux Canadiens d'avoir le droit de participer à cette décision.

Le secrétaire parlementaire n'a pas répondu. Étant donné le retard terrible mis à présenter un document définitif, est-ce que le gouvernement est disposé à donner au comité de la Chambre une prolongation de délai pour qu'il puisse tenir des audiences en fonction du document définitif? Va-t-il reculer la date de signature pour que les Canadiens puissent se faire entendre? Voilà la portée de ces questions. Allez-vous donner aux Canadiens le droit de participer à cette décision avant de brader le pays?

M. le Président: C'est toujours avec hésitation que la présidence interrompt un député en train de poser une question. Mais je dois prier les députés de ne pas s'adresser directement à d'autres députés. La raison en est très claire: cela conduit au désordre. Je prie en particulier les députés qui ont de l'expérience d'en tenir compte.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'inviterai simplement un député qui a de l'expérience, qui est ici depuis un certain temps à faire la comparaison de la consultation qui a eu lieu sur ce dossier avec tout ce qu'il a pu y avoir auparavant. Il y a eu 15 GCSCE de créés pour consulter l'industrie d'un bout à l'autre du pays. Il y a eu neuf rencontres de premiers ministres, certaines qui ont duré huit ou neuf heures, pour examiner la question.

M. Cassidy: Tout cela dans le secret.

M. Mulroney: Il y a eu des débats qui ont duré des jours entiers à la Chambre des communes . . .

M. McCurdy: Et la population?

M. Mulroney: ... avec d'amples débats en comité et pendant la période des questions. Il y a eu des comités parlementaires au niveau ontarien et au niveau québécois. Il y avait eu des consultations et des analyses antérieures par des commissions royales comme la Commission McDonald.

M. Gauthier: Pas encore de document.

M. Cassidy: Vous vous fichez de la population.

M. Mulroney: Il y aura d'autres possibilités d'examiner . . .

M. Cassidy: Et la population?

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Fermez-la!

M. Cassidy: Et la population, monsieur le premier ministre?

Une voix: Ce n'est pas vous qui représentez la population, Cassidy.

M. Grisé: Où est votre majorité?

M. le Président: Le très honorable premier ministre.

M. Mulroney: Monsieur le Président, comme je le disais, la consultation de la population s'effectue par le biais des comités

parlementaires, des débats, des députés, à un degré d'exhaustivité probablement sans précédent. Il pourra y avoir d'autres débats, d'autres consultations avec le passage du temps.

Pour remettre les choses dans leur contexte, j'inviterai mes honorables amis qui critiquent tellement ce genre de consultations à faire la comparaison avec ce qui s'est passé la dernière fois que le gouvernement fédéral a conclu une importante initiative commerciale; c'était il y a 23 ans, quand le gouvernement du Canada a signé le Pacte de l'automobile. Les libéraux ont conclu l'Accord sur l'automobile sans même demander la permission au gouvernement ontarien, sans même consulter le Parlement du Canada. Et voici notre façon à nous de consulter la population, alors que les libéraux et les NPD ne s'étaient même pas donné la peine de demander qu'on en parle.

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

LE RÈGLEMENT DE L'OACI CONCERNANT L'ENREGISTREMENT DES BAGAGES

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une série de questions au ministre des Transports. Lui et ses prédécesseurs ont déclaré à maintes reprises qu'on ne transigerait pas sur la sécurité qu'il s'agisse du transport aérien ou de tout autre mode de transport. J'ai écrit au ministre le 5 novembre et lui ai signalé cinq cas où des compagnies aériennes ont violé le règlement de l'OACI concernant l'enregistrement des bagages. Je peux lui en citer sept autres.

La vie des employés est passée au peigne fin: on prend leurs empreintes digitales, on vérifie leur cote de crédit, leurs allégeances, leur casier judiciaire et leurs préférences sexuelles; leurs conjoints doivent également se soumettre à toutes ces vérifications. Si le ministre assure une si bonne sécurité en vertu de l'OACI, pourra-t-il nous expliquer l'affaire du vol 870 d'Air Canada du 13 novembre, allant de Mirabel à Charles de Gaulle, où une menace à la bombe a été faite après le décollage et où on a décidé de ne pas faire escale à Gander? Qui a pris cette décision et pourquoi y a-t-on obéi?

Et l'affaire du vol de Toronto à Puerto Vallarta où un passager a disparu en laissant ses bagages. J'ai sept autres exemples que je peux lui citer.

M. le Président: Naturellement, le ministre peut répondre s'il le désire. Je ferais remarquer que le député pose une série de questions détaillées qui, à proprement parler, ferait mieux de figurer au Feuilleton. Cependant, l'honorable ministre peut répondre s'il le désire.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je répondrai que je suis surpris que le député essaye d'alarmer les voyageurs en prenant la parole à la Chambre des communes pour donner ces exemples détaillées d'événements qui se sont produits, d'après lui, alors qu'il conviendrait de demander une enquête pour vérifier si elles se sont jamais produites.